

HORS-TEXTE

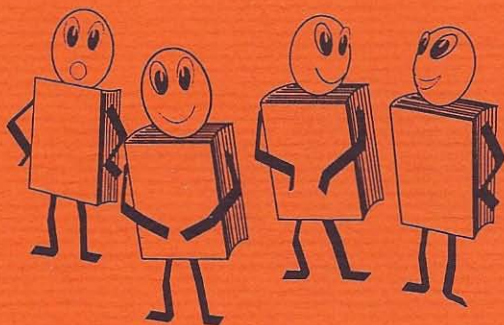


LIBRARIES the HEART of the Information Society

*IFLA Pre-World Summit Conference
Geneva, 3-4 November 2003*



Bulletin de l'AGBD - Genève
Novembre 2003 - No 71



ce qu'ils ont dit

Mon nom, c'est Odilon. Avant ma rencontre avec Draculivre, le buveur d'encre, j'étais un garçon comme les autres. Une nuit, ce vieux vampire allergique au sang m'a mordu. J'ai commencé à siroter des p'tits bouquins en cachette dans la librairie de papa. Je me suis senti bien seul, jusqu'à ce que je rencontre la belle Carmilla...

Aujourd'hui, Carmilla et son oncle Draculivre ont quitté leur cimetière et la vie est merveilleuse. Car dans les sous-sols de la Bibliothèque du Monde, nous avons découvert Dracuville, la cité des buveurs d'encre.

Carmilla, c'est la petit buveuse d'encre de ma vie. Ensemble, avec une paille-tandem, nous buvons des livres de plus en plus gros et de plus en plus passionnants. Au fur et à mesure que l'encre passe dans notre paille, puis dans notre ventre, les pages deviennent blanches. Il faut sans arrêt trouver de nouveaux livres. Quand on habite sous la bibliothèque la plus grande du monde, ce n'est pas très difficile.

Oncle Draculivre trouve que nous sommes trop gourmands !

En ce moment, nous buvons un énorme bouquin de contes. C'est Carmilla qui l'a choisi, parce que les romans d'aventures commençaient à l'ennuyer. Moi, les contes, ce n'est pas ma tasse de thé. Il n'y a pas assez d'action.

EDITORIAL

Bien que sous-titré « bulletin », Hors-Texte n'a pas pour habitude de tenir le carnet rose ou... noir hélas parfois, de ses membres. Il est cependant des personnes d'exception qui, par le rôle éminent qu'elles occupent dans la profession, méritent un hommage particulier. Jacqueline Court était de celles-ci et sa disparition, au cœur de cet été de canicule a attristé de très nombreux et nombreuses bibliothécaires à Genève et bien au-delà. Rappelons en effet qu'elle dirigea l'Ecole de bibliothécaires de Genève (devenue Ecole supérieure d'information documentaire sous sa houlette en 1990) jusqu'à sa retraite en 1993 ; personne sans doute n'a oublié sa gentillesse (au sens noble de ce terme), sa capacité d'écoute des autres et son dynamisme professionnel. Jacqueline Court fut aussi une des membres fondatrices de l'AGBD. Je remercie notre présidente honoraire Marie Martin ainsi que Roberte Pipy d'avoir bien voulu rédiger l'hommage qu'Hors-Texte se devait de rendre à Jacqueline Court.

*

Les hasards du calendrier politique de ce printemps à Genève, soit l'élection de Patrice Mugny au Conseil administratif de la Ville et celle, complémentaire, de Charles Beer au Conseil d'Etat, ont amenés une très large majorité des bibliothécaires genevois à avoir un nouveau patron. Saisissant cette opportunité, je leur ai adressé à chacun un courrier pour leur présenter brièvement l'AGBD. Puis le comité Hors-Texte a rédigé une série de questions pour avoir leur vision du monde des bibliothèques. Tous les deux ont bien voulu se prêter au jeu et on lira avec intérêt je pense leurs réponses, qui sont de qualité. Qu'ils trouvent ici nos vifs remerciements pour avoir pris le temps de nous répondre.

*

On le sait, le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) se déroulera au mois de décembre à Genève (avant Tunis en 2005). Certes ces grands messes onusiennes peinent parfois à déboucher sur des résultats concrets et l'on peut aussi pour le moins déplorer que le chef de la délégation tunisienne, M. Habib Hama, soit fortement soupçonné d'avoir pratiqué la torture dans son pays ou que l'organisation *Reporters sans frontières* ait été exclue des associations représentant la société civile au Sommet.

Il n'en reste pas moins que celui-ci doit être pour les bibliothèques l'occasion d'affirmer leur présence et les compétences des bibliothécaires dans cette *société de l'information* qui se met en place. Au congrès de la BBS du mois de

septembre à Bellinzone, les bibliothécaires suisses ont adopté une résolution importante sur le rôle des bibliothèques dans ce contexte, qu'on trouvera dans ce numéro. Il nous faut surtout souligner le formidable travail réalisé par des bibliothécaires de notre pays réunis au sein du SLIR (Swiss Librarians for International Relations) pour avoir mis sur pied la conférence de l'IFLA des 3 et 4 novembre au Palais des Nations, réunissant des bibliothécaires du monde entier, venus défendre le rôle des bibliothèques et tout faire pour que celui-ci soit expressément reconnu et affirmé dans les résolutions qui seront adoptées en décembre au Sommet lui-même. Hors-Texte reviendra sans doute dans son prochain numéro sur cette conférence préparatoire de l'IFLA intitulé *Libraries the heart of information society*.

*

Notre dernier numéro (n° 71 , juin 2003) aurait dû voir sa couverture imprimée en un bleu outre-mer, censé lui donner, pour l'été, un petit air disons *maritime*. A la suite d'une erreur de notre imprimeur, c'est une encre noire qui a été finalement appliquée sur le vert pâle de cette couverture, lui conférant hélas une allure plus *fiscale* qu'*estivale*. Qu'on nous le pardonne avant de se lancer dans la lecture de ce numéro assez substantiel, qui devrait meubler, agréablement souhaitons-le, les longues soirées d'hiver. Que tous les auteurs reçoivent nos traditionnels mais sincères remerciements.

Eric Monnier

JACQUELINE COURT

TEMOIGNAGE

L'AGBD est en deuil et le cœur de beaucoup d'entre nous est lourd.

Le 18 août dernier Jacqueline Court nous a quittés, vaincue par une maladie inexorable qui l'accompagnait depuis plusieurs années déjà et dont elle ne parlait pas, ou si peu. Jacqueline toujours si vive, si allante, riche de multiples projets dont le dernier, un voyage à Saint-Petersbourg, aurait dû commencer le jour qui devint celui de ses obsèques.

Fille du Procureur Général Charles Cornu, lui-même formé à l'art théâtral, Jacqueline est née à Genève en 1930. Là se déroulent sa vie et sa carrière.

Après ses études secondaires, elle s'inscrit au Conservatoire de Genève dans la classe d'art dramatique de Greta Prozor ; cette formation est couronnée par un diplôme, obtenu brillamment.

Puis ce sont les études de bibliothécaire au cours desquelles elle se trouve, en qualité de stagiaire, successivement sous la férule (!) des signataires de ces lignes.

Dès le début de son parcours professionnel, Jacqueline Court s'est intéressée aux bibliothèques de lecture publique. Lors de son stage aux Bibliothèques Municipales dirigées à l'époque par Hélène Rivier, elle prend directement part aux activités du jeudi des sections enfantines (activités baptisées bien plus tard... des animations !). C'était dans les années 50.

Il est vrai que sa formation antérieure la prédisposait tout naturellement à raconter des histoires, à manipuler avec aisance des marionnettes à gaine et comble de joie pour les enfants, à jouer des petites pièces de théâtre. Ainsi se sont successivement enchaînés des fables de La Fontaine, Capucine ou l'histoire d'une vache qui donnait du chocolat (Jacqueline campant là une bohémienne plus vraie que nature), Ali Baba et les quarante voleurs sans oublier Les Animaux de Brême et le Bon petit diable. Que de merveilleux souvenirs !

Monitrice responsable dès 1966 puis nommée par Yves de Saussure Directrice de l'Ecole de Bibliothécaires, son intérêt pour la lecture publique ne se dément pas. En font foi ses nombreuses participations aux différents groupes travaillant dans ce domaine tel que le Groupe romand des bibliothèques de lecture publique où elle est associée à la rédaction de "J'organise ma bibliothèque" (1^{ère} et 2^{ème} éd.) manuel simplifié à l'intention des petites bibliothèques communales, paroissiales ou scolaires. Puis vient sa

collaboration avec la Communauté de travail des bibliothèques de lecture publique (CLP) qui lui permet d'allier théorie de la bibliothéconomie et l'engagement professionnel.

Dans le même temps elle met sur pied de nombreux cours de perfectionnement, enseigne, supervise des travaux de diplôme, assiste à des séminaires, des congrès et suit de près la création puis l'évolution de l'AGBD.

La profession l'enrichit et elle enrichit la profession. Remarquable symbiose !

Cependant, pour Jacqueline aussi, sonne l'heure de la retraite.

C'est l'occasion de servir, avec le talent que l'on sait, d'autres causes : lecture sur cassettes et séances de comité à l'Association pour le Bien des aveugles et malvoyants, conteuse très sollicitée en la matière, notamment. Et deux petites-filles qui faisaient sa joie.

Au moment de dresser le bilan l'essentiel ce n'est pas tant ce que l'on a reçu mais ce que l'on a donné.

Merci Jacqueline de votre générosité.

Marie Martin et Roberte Pipy
Septembre 2003

INTERVIEWS DE CHARLES BEER ET PATRICE MUGNY

Introduction

Cette année 2003 a pris un tour particulier au niveau politique pour les bibliothèques à Genève. En effet, la conjonction, d'une part de l'élection complémentaire de Charles Beer au Conseil d'Etat genevois (en remplacement de Micheline Calmy-Rey élue au Conseil fédéral), suivie d'une rocade des départements qui a vu Monsieur Beer se voir attribuer le Département de l'Instruction publique et d'autre part, de l'élection de Patrice Mugny au Conseil Administratif de la Ville de Genève au poste de chef du Département municipal des affaires culturelles, cette conjonction particulière donc a fait qu'une très large majorité des bibliothécaires genevois ont aujourd'hui un nouveau patron. Rappelons en effet que le DIP a en charge l'important réseau des bibliothèques scolaires (Cycles d'Orientation et postobligatoire) et celui de l'Université, tandis que la Ville a sous sa responsabilité les bibliothèques municipales et la patrimoniale BPU (Bibliothèque publique et universitaire).

Le comité de l'AGBD et de rédaction d'Hors-Texte ont donc pensé qu'il serait intéressant de questionner Messieurs Beer et Mugny sur leur vision des bibliothèques. Nous les remercions sincèrement de s'être prêtés si volontiers au jeu.

QUESTIONS

- 1. Lors de vos campagnes électorales respectives, les bibliothèques n'ont fait l'objet d'aucune question des médias, comme si elles n'existaient pas. Pouvez-vous nous dire quelle perception vous en avez et si vous comptez poursuivre leur développement, qui nous paraît évidemment primordial face aux enjeux de la société dite de l'information ?**

Charles BEER

Si cette question a été peu abordée durant la campagne électorale, le sujet est majeur à plus d'un titre. Les bibliothèques représentent un pont privilégié entre le monde de la culture, principalement celui de la littérature, et le monde de l'école, et c'est aussi une possibilité pour les auteurs de se faire connaître. A ces différents titres, je crois dangereux de sous-estimer l'importance des

bibliothèques dans le dispositif d'une politique éducative et culturelle, dans une société où l'information et son analyse critique sont plus que jamais essentielles.

Patrice MUGNY

Les bibliothèques jouent un rôle clé dans nos sociétés démocratiques en assurant le libre accès, sans discriminations, aux ressources de l'information et du savoir. La Déclaration de principes que l'Association des Bibliothèques et des Bibliothécaires de Suisse a rédigée dans la perspective du prochain Sommet mondial de l'information qui se déroulera à Genève, indique clairement quels sont les enjeux et les actions pour l'avenir. Je partage entièrement ces conclusions et je suis prêt à m'engager pour la défense des principes contenus dans ce texte. Plus concrètement : les Bibliothèques Municipales enregistrent une forte croissance de la demande de leurs jeunes usagers. Pour y répondre, j'ai l'intention d'augmenter leur dotation en personnel dans les prochains mois.

2. L'important projet nommé « Bibliothèque de Genève » (qui vise à réunir la BPU et les bibliothèques universitaires du site Bastion en une seule institution) met en place une collaboration à notre avis indispensable entre Etat et Ville de Genève. Pensez-vous donner une suite concrète à ce projet et développer d'autres initiatives de ce genre ?

Charles BEER

Au-delà des questions de responsabilités des départements et collectivités publiques, je considère que les bibliothèques doivent être l'objet d'une attention tout à fait particulière. Des suites concrètes sont données à ce projet. Un groupe de travail, comprenant des représentants de la Ville, du Canton et de l'Université, s'est réuni depuis la fin de l'année 2002 afin d'évaluer les diverses propositions. Etant donné la complexité du projet, des études de faisabilité devront être menées avant de pouvoir le concrétiser. Car il ne s'agit pas simplement de réunir sous une même direction les professionnels oeuvrant actuellement pour la Ville de Genève ou pour l'Université. Quitte à revoir le fonctionnement de ces bibliothèques, il est important de poser les bases d'une bibliothèque du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire un lieu grandement ouvert aux publics, un outil de pointe pour la recherche académique, utilisant les dernières technologies tant pour la conservation des ouvrages patrimoniaux que pour la diffusion des documents actuels.

Patrice MUGNY

Le projet de Bibliothèque de Genève doit effectivement être étudié en collaboration avec l'Etat et l'Université. Cette démarche a été initiée par mon prédécesseur et j'entends bien poursuivre dans cette voie avec M. Charles

Beer et le nouveau rectorat de l'Université Des rencontres sont d'ailleurs prévues entre les partenaires pour faire avancer cet important dossier.

- 3. Dans l'enseignement primaire on constate que des élèves peuvent passer à côté du monde des bibliothèques, leur fréquentation étant laissé à l'initiative de l'enseignant. Quelles mesures proposeriez-vous pour encourager l'utilisation des ressources existantes telles que le CRDP (Centre de ressources et de documentation pédagogiques) et optimiser la fréquentation des Bibliothèques Municipales par les classes (au moins là où la proximité géographique rend la chose possible) ?**

Charles BEER

Afin d'encourager l'utilisation des livres à l'école, il faut tout d'abord nous assurer que les enseignants soient bien informés du matériel et des infrastructures à disposition, que ce soit le Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique ou les Bibliothèques Municipales. Avec 60'000 prêts par année, soit une moyenne de 37 livres par classe, le CRDP est déjà bien exploité. L'incitation à la lecture est donc bel et bien une préoccupation de l'enseignement primaire, même s'il est vrai que la fréquentation d'une bibliothèque par une classe, qu'il s'agisse d'une bibliothèque municipale, communale ou de la médiathèque d'un cycle d'orientation, ne peut être rendue possible que par la proximité géographique des lieux.

Patrice MUGNY

Les BM font une information systématique auprès des collèges, des cycles et des écoles qui les entourent. On peut même dire que les contacts avec les établissements du primaire sont institutionnalisés. Mais ces contacts n'entraînent aucune obligation de la part de l'école et des enseignants. Il n'y a pas de règlement qui oblige chaque élève du primaire à visiter au moins une fois par année une bibliothèque municipale... Cela dit, les BM reçoivent quelque 400 visites de classes par année. Par ailleurs, il convient sans doute de ne pas confondre le rôle d'une bibliothèque publique de quartier – qui s'adresse à l'ensemble de la population et offre des services de type généraliste et de proximité – avec une bibliothèque d'école, qui est plutôt un lieu d'étude et de travail.

- 4. Certaines écoles primaires ont mis en place de petites bibliothèques, aussi appelées « ateliers du livre ». Ces dernières n'ont jamais été gérées par des professionnels (au grand regret de notre association) et ont pâti de restrictions budgétaires, de problèmes de locaux, etc. De ce fait beaucoup d'entre elles tendent à n'être que de simples dépôts de livres. Y a-t-il des projets ou des perspectives pour**

redonner vie à ces ateliers ? Et quelle place occuperaient les professionnels de la documentation dans ce cadre ?

Charles BEER

La direction générale de l'enseignement primaire encourage la création et l'animation de ces bibliothèques d'école qui dépendent pour l'instant de l'enthousiasme des enseignants qui les animent. La diversité de ce qui existe et l'aspect souvent bénévole de ce travail ne facilitent certes pas la définition d'une politique volontariste, mais la nouvelle direction du CRDP souhaite qu'un demi-poste de bibliothécaire professionnel soit affecté à un projet d'aide et de conseils. Sur le plan pédagogique, le service des langues offre des suggestions d'utilisation ou d'animation aux enseignants et cette année, un nouveau cours de formation continue leur est proposé sur le thème de « la littérature pour la jeunesse : comment l'exploiter en division moyenne ? ». Il convient enfin de noter que les communes ont depuis de nombreuses années l'obligation réglementaire de prévoir un local équipé pour les bibliothèques scolaires lors de la construction d'une nouvelle école. De manière générale, je crois qu'il s'agit surtout d'avoir une adaptation dans le temps, qui permette le recours à une infrastructure plus professionnelle dans la durée.

Patrice MUGNY

Ces "ateliers du livre" permettent de rapprocher le livre de l'écolier et je ne peux que m'en réjouir. Les BM facilitent chaque fois que c'est possible ce genre de démarche en faisant des "prêts multiples" aux enseignants qui le désirent. Ainsi des lots de 200 à 300 livres peuvent être mis à disposition pendant quelques mois, puis le stock peut être renouvelé à la demande. Ce faisant, les BM jouent parfaitement leur rôle de partenaires ouverts et réceptifs aux demandes des enseignants.

5. L'illettrisme et l'enquête Pisa sont d'actualité et dans la recherche de solutions, les bibliothèques sont parfois évoquées comme des outils mais rarement recherchées comme partenaires. Les actes concrets existants relèvent plus de l'enthousiasme de quelques uns avec les moyens à disposition que de l'exécution d'un réel programme avec le soutien politique et matériel adéquat. Quelle est votre position à cet égard ?

Charles BEER

Je rappelle que l'enquête PISA ne concerne pas seulement le français mais également les mathématiques, et nous nous apercevons qu'il y a des problèmes particuliers pour les élèves en grande difficulté. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres cantons, on constate à Genève une rupture entre les élèves qui réussissent et ceux qui rencontrent beaucoup de peine dans

leur scolarité. Dès lors, le pari est de rehausser le niveau, là où nous avons une prise directe, par le biais des programmes et de l'infrastructure que nous mettons à disposition des enseignants et des élèves. Si nous voulons gagner cette "bataille", si j'ose la qualifier ainsi, nous devons utiliser les outils qui nous permettent d'aborder le problème des élèves en difficulté. A cet égard, la question du goût de la lecture relève bien entendu d'un pari, et représente une opportunité pour développer par l'amour du livre, de l'histoire, l'amour de la lecture et donc la maîtrise de celle-ci.

Le potentiel des bibliothèques scolaires, et par là-même de leurs bibliothécaires, devrait donc être soigneusement étudié afin de trouver de nouvelles pistes permettant d'aller à la rencontre de ceux pour qui le livre est le grand absent du milieu familial ou scolaire et la lecture une pratique étrangère à leur environnement. Il faudrait aussi que la fréquentation d'une bibliothèque et le goût de lire persistent au-delà de la scolarité. Des actions doivent donc être imaginées dans le cadre d'une concertation entre les professionnels du livre et les enseignants, sans oublier les autres instances qui assument une prise en charge des élèves en dehors de l'école, notamment les associations à but culturel ou social.

Patrice MUGNY

Il est certain que face au très grave problème de l'illettrisme, les bibliothèques publiques doivent se manifester en tant que partenaires potentiels des associations qui luttent contre ce fléau. Ainsi, depuis cinq ans, les BM ont noué des contacts avec l'Association Lire et Ecrire. Ces relations s'inscrivent dans le long terme, elles impliquent un patient travail de discussion avec les apprenants. Ces relations se fondent avant tout sur la qualité des échanges et non sur la quantité des personnes concernées. Pour ma part, je pense qu'il est aujourd'hui prioritaire de soutenir davantage, y compris financièrement, l'action des organismes de luttés contre l'illettrisme. Car le rôle des bibliothèques n'est pas de se substituer aux organismes spécialisés mais de compléter leur action en étant à disposition pour accueillir des apprenants et les aider à découvrir, à choisir des livres. C'est un travail qui nécessite beaucoup d'engagement personnel et de motivation. Et que je souhaite bien évidemment encourager.

***6. Une question enfin que nous ne pouvions pas ne pas vous poser. (!)
Pour tenir compte de l'évolution du métier, du rôle accru que les bibliothécaires ont à jouer dans la société de l'information, et de l'évidente discrimination qu'avait subi un métier essentiellement féminin lors de la mise en place des évaluations des fonctions, l'AGBD a déposé en juillet 2002, un dossier de demande de réévaluation des fonctions auprès des instances concernées tant à la Ville qu'à l'Etat. Apporterez-vous votre soutien à cette demande ?***

Charles BEER

Cette demande est légitime vu le niveau de formation exigé pour cette profession. Les différents ordres d'enseignement ont élaboré, ou mis à jour, les cahiers des charges des bibliothécaires et des bibliothécaires responsables. Ces documents ont été validés par les directions générales et transmis par la division des ressources humaines au service cantonal d'évaluation des fonctions qui devrait en principe examiner ce dossier d'ici fin décembre. Ses conclusions seront ensuite soumises à l'ensemble du Conseil d'Etat qui prendra notamment position sur la date d'entrée en vigueur des nouvelles classifications. Je peux vous assurer que la division des ressources humaines de mon département suit ce dossier de très près et que les collaborateurs et collaboratrices intéressés seront tenus régulièrement au courant des différentes phases du processus. Sans préjuger des résultats, je constate d'ailleurs que les professions liées au domaine de l'information documentaire ont évolué, et que les professionnels ont su s'adapter aux réformes en cours d'une manière tout à fait remarquable.

Patrice MUGNY

L'égalité de traitement dans le cadre du travail est un principe qui me tient particulièrement à cœur. Au Département des affaires culturelles, j'ai lancé un programme d'information concernant les procédures liées à l'analyse de fonction. L'objectif est bien sûr d'informer les collaborateurs mais aussi de mettre en place des applications qui tiennent compte des évolutions des métiers et garantissent le même traitement pour toutes et tous.

7. Pour conclure, deux questions plus personnelles. Utilisez-vous sur le plan individuel les bibliothèques et avez-vous, d'autre part, une anecdote ou un souvenir particuliers liés au monde des bibliothèques ?

Charles BEER

J'utilise, quand le temps me le permet, les bibliothèques pour y amener mes enfants, afin qu'ils puissent choisir des livres et les changer régulièrement. Au niveau des anecdotes et des souvenirs, mon amour des livres se traduit par le développement d'une bibliothèque personnelle que j'entretiens avec passion, résultat sans doute d'une tradition familiale, puisque mon père était bibliothécaire et que le livre a toujours occupé une place privilégiée à la maison.

Patrice MUGNY

Oui, et toujours avec plaisir, comme d'ailleurs les librairies. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau: enfant, j'y passais des après-midi entiers à lire les résumés des romans pour me faire envie...

LES BIBLIOTHEQUES SUISSES DANS LA SOCIETE DE L'INFORMATION

Déclaration de principes et plan d'action des bibliothèques et bibliothécaires suisses

élaborés dans le cadre de la Journée de réflexion 12 juin 2003 à Fribourg
adoptés le 12 septembre 2003 par l'Assemblée générale de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS) à Bellinzona à l'attention des pouvoirs politiques

« Les bibliothèques et les services d'information jouent un rôle clé dans le développement économique et culturel en donnant le libre accès aux ressources essentielles de l'information et du savoir. Par leur contribution au maintien de la liberté intellectuelle, à la sauvegarde des valeurs démocratiques et aux droits civils universels, ils encouragent la cohésion sociale en veillant à la satisfaction des besoins de toutes les communautés d'utilisateurs sans aucune discrimination. »

Les pouvoirs politiques doivent s'engager à garantir les principes de cette déclaration et à soutenir les bibliothèques dans la réalisation du plan d'action. Ils créent les bases légales pour une politique commune des bibliothèques en Suisse et mandatent un organe national pour sa réalisation.

Principes :

Actions :

(Les différentes actions sont à échéance 2010, à moins qu'une autre date soit proposée.)

1. Les bibliothèques sont un point d'accès à l'information pour tous

En tant que services d'utilité publique et d'intérêt général, les bibliothèques ont pour mission :

- d'accueillir sans discrimination tout individu ;
- de fournir l'accès à toute l'information, en particulier à l'Internet ;
- de collaborer à travers des réseaux solidement implantés ;
- de pratiquer le partage et la diffusion des connaissances.

D'ici 2005 les bibliothèques s'engagent à garantir :

- leur connexion à l'Internet ;
- l'accès gratuit à l'information sur tout type de support y compris l'Internet, particulièrement dans le secteur public ;
- l'organisation généralisée de leurs fonctions en réseaux (catalogues, acquisitions, etc.) ;
- l'obtention de tarifs préférentiels ;
- l'adaptation de leurs infrastructures à toutes les personnes à mobilité réduite.

2. Les bibliothèques garantissent le droit à l'information, la liberté d'expression, une information de qualité et la confidentialité

Les bibliothèques garantissent :

- le droit à l'information selon l'art. 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies ;
- les valeurs démocratiques, en particulier la liberté d'expression ;
- l'accès à une information structurée, pertinente et fiable dans tous les domaines du savoir.

Les bibliothèques

- choisissent librement les documents de leurs collections sur la base de la politique d'acquisition fondée sur le profil du public propre à chaque institution (*en l'absence d'une politique d'acquisition, elles s'engagent à l'établir d'ici à 2005*) ;
- veillent à la confidentialité des données personnelles de leurs usagers et s'engagent à ne pas les divulguer sous la pression d'aucune instance publique ou privée ;
- négocient avec les éditeurs de bases de données électroniques des standards afin d'en simplifier l'utilisation ;
- engagent des professionnels bien formés et les encouragent à suivre la formation continue proposée afin de garantir un service de qualité ;
- encouragent les échanges professionnels réguliers ;
- poursuivent le développement de stratégies propres aux contenus afin d'assurer une information de qualité.

3. Les bibliothèques garantissent le multiculturalisme et le multilinguisme

Les bibliothèques

- sont un vecteur d'intégration sociale ;
- mettent à disposition des documents en plusieurs langues représentant différentes identités culturelles ;

- jouent un rôle important dans la mise en valeur et la diffusion des connaissances locales.

- Les bibliothèques du secteur public
 - adaptent leur politique d'acquisition aux exigences du multiculturalisme et du multilinguisme ;
 - proposent des animations culturelles visant à l'intégration des populations étrangères ;
 - organisent des échanges culturels.
- Les bibliothèques spécialisées dans le multiculturalisme se mobilisent pour obtenir les subventions supplémentaires adéquates.
- Pour garantir la couverture complète de la production documentaire suisse par les bibliothèques, la Confédération ou l'ensemble des cantons proposent d'instaurer le dépôt légal au niveau national.

4. Bibliothèques et propriété intellectuelle

- Les bibliothèques veillent à l'équilibre entre les droits des créateurs et des producteurs et les besoins des usagers.
- L'Etat doit contrôler que la durée du copyright ne soit pas prolongée et n'ait pas d'impact négatif sur la composition de la collection des bibliothèques.

5. Les bibliothèques sont des lieux de formation

- Les bibliothèques forment à la recherche et à l'utilisation de l'information.
- Les bibliothèques forment à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment de l'Internet comme source d'information.
- Les bibliothèques doivent recevoir les infrastructures technologiques permettant la formation documentaire adaptée aux besoins des usagers.
- Les bibliothèques préconisent la formation à la recherche documentaire par des professionnels initiés à la pédagogie d'ici 2005 dans tous les cursus de formation secondaire et universitaire.
- Les bibliothèques doivent, d'ici 2005, mettre en œuvre des collaborations entre les maisons de quartier et les associations locales pour une formation du grand public à la recherche et à l'utilisation de l'information.

6. Les bibliothèques numérisent les données du patrimoine culturel et de l'information scientifique

- La numérisation des documents du patrimoine national et culturel fait partie des missions des bibliothèques.
- La numérisation contribue à la création, la transmission et la conservation des informations locales.
- Les bibliothèques sont les intermédiaires entre les universitaires et les documents électroniques.
- D'ici 2005, les bibliothèques doivent devenir des partenaires dans la politique de numérisation du patrimoine que la Suisse doit développer au niveau national et régional.
- L'accès à la production imprimée après 1850 doit être garanti en format numérique par une campagne de numérisation systématique des documents patrimoniaux.
- Les bibliothèques doivent être associées aux activités éditoriales et de publication des centres de recherche scientifique.

7. Les bibliothèques en tant qu'actrices du développement durable

- Les bibliothèques contribuent au développement durable car leur niveau d'exploitation des ressources et des structures d'information est élevé.
- Une infrastructure de diffusion de l'information existe déjà à l'intérieur des bibliothèques.
- Les bibliothèques doivent développer une stratégie de mise en réseau des forces de travail.
- Pour promouvoir le développement durable dans le monde, les organisations spécialisées doivent encourager les échanges professionnels entre les bibliothèques suisses et celles des pays en développement.
- Les bibliothèques doivent développer les campagnes de redistribution des ouvrages hors collection vers les pays les moins avancés et les bibliothèques des zones défavorisées tout en veillant à la qualité et à l'utilité des documents.
- La Suisse doit ratifier dans un délai raisonnable le Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé qui demande une protection renforcée de la propriété culturelle et introduit la notion de crime de guerre contre les biens culturels.



Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz
Association des Bibliothèques et Bibliothécaires Suisses
Associazione delle Biblioteche e delle Bibliotecarie e dei Bibliotecari Svizzeri
Associazioni da Bibliotecas, da Bibliotecaras e Bibliotecaris da la Svizra



world summit
on the information society
Geneva 2003 - Tunis 2005

Ce texte est disponible sur le site BBS (<http://www.bbs.ch>) sous la rubrique « Congrès »

FORMATION A LA MAITRISE DE L'INFORMATION A L'HEURE DE L'HARMONISATION EUROPEENNE : PROBLEMATIQUES ET PERSPECTIVES GENEVE

Troisièmes Rencontres Formist : 12 juin 2003
Ateliers Formist : 13 juin 2003
Enssib (Villeurbanne)

NB : tous les sites Web mentionnés ont été consultés entre le 17 et le 20 juin 2003.

Introduction : Marinette Gilardi et Isabelle Maurer ont été invitées à participer à deux journées sur la formation à la maîtrise de l'information, organisées par le Formist. Le Formist (Réseau francophone pour la formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur <http://Formist.enssib.fr>), est un service de l'Enssib (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Lyon, <http://www.enssib.fr>). Ces journées étaient aussi soutenues par l'Urfist de Lyon. Une Urfist est une Unité Régionale de Formation et de promotion pour l'Information Scientifique et Technique. Celle de Lyon propose toutes sortes de formations aux bibliothécaires, mais aussi des ressources : <http://urfist.univ-lyon1.fr/>. A noter que les adresses Web ci-dessus sont une mine de ressources utiles pour notre travail quotidien dans laquelle Isabelle et Marinette puisent depuis plusieurs années, y compris la "Lettre de l'Urfist" (<http://www.urfist.cict.fr/lettre.html>)

Enjeux des journées :

- o Connaître les initiatives dans le domaine de la formation à l'information, en particulier dans le cadre des pays de l'Union européenne, mais aussi hors de ce cadre
- o Comprendre ce qui se cache derrière la notion d'information literacy ou culture de l'information ou maîtrise de l'information
- o Echanger des expériences de formation des usagers à la maîtrise de l'information : à l'échelle d'un pays (Belgique), d'un ensemble d'Universités (Québec), d'une bibliothèque universitaire (BSES Uni Ge), etc.
- o Définir un référentiel commun ou liste de compétences à acquérir par l'utilisateur en matière de culture de l'information : expériences déjà menées ; démarrage d'une initiative commune au niveau européen (Helvétie comprise !)
- o Faire prendre conscience aux usagers, aux corps enseignants, aux autorités, de l'impact de la maîtrise de l'information, d'une part sur la réussite des

études, d'autre part sur la réussite professionnelle à long terme, enfin sur la vie citoyenne confrontée à tous les « e-quelque choses » (e-learning, e-business, e-administration, etc.)

- Tout cela dans le contexte actuel de ce que les Français appellent LMD (Licence, Master, Dissertation) et que nous appelons plutôt le Processus de Bologne (<http://www.unige.ch/rectorat/politique/bologne.html> et <http://www.unige.ch/formev/bologne>). A noter que certains documents ci-dessous parlent de crédits ECTS - European Credit Transfer and Accumulation System : pour le détail voir <http://www.unige.ch/formev/ects>

1^{ère} journée : vous trouverez ci-dessous le programme de cette journée et quelques commentaires sur les documents qui ont été distribués. Pour les membres de la BSES, ces documents sont joints à ce résumé, ainsi qu'une brève présentation des intervenants. Pour les autres personnes intéressées, une copie des textes des documents peuvent être demandés à I. Maurer (isabelle.maurer@ses.unige.ch) et M. Gilardi (marinette.gilardi-monnier@ses.unige.ch) en attendant qu'ils soient mis sur le site de l'Ensisib. Idem pour la bibliographie et liste des ressources en ligne.

➤ **Matin : LA FORMATION DES USAGERS EN EUROPE**

- ***Cadrage administratif de la situation universitaire européenne.*** Eric Froment, Université Lyon 2, président de l'Association européenne de l'université.
 - Dans le texte distribué "Response to the communication from the Commission : the role of the Universities in the Europe of knowledge", l'auteur explique que l'EUA (European University Association) s'efforce de définir le rôle et l'apport des universités européennes, dans notre société de l'information. A noter que le site de l'EUA est abrité par l'Université de Genève : <http://www.unige.ch/eua>
 - **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : comprendre un peu mieux le rôle que l'université en général, et celle où nous travaillons en particulier, doit jouer dans la société de l'information. Permet de donner un peu plus de sens à notre travail !
- ***Etat de l'art sur les formations à la maîtrise de l'information dans les pays de la Communauté Européenne (the state of the art about Information Literacy in Europe)***, par Carla Basili (professeur-chercheur à l'Istituto di studi economici sull'innovazione delle politiche della ricerca, Rome).
 - L'auteure définit le concept de "information literacy" que l'on n'est pas encore vraiment parvenu à traduire en français (c'est une des tâches à venir des participants à la 2^e journée) : culture de l'information, ou maîtrise de l'information. Elle explique le besoin actuel de maîtrise de l'information pour tout citoyen et la politique de l'Union européenne à cet égard. Elle explique ce qu'est l'EnIL (European network on

Information Literacy) et ses buts. Elle-même, en tant que chercheuse, vient de publier un ouvrage sur le sujet qui donne un panorama de la question en Europe (mais sans la Suisse !!!) : "Information literacy in Europe : a first insight into the state of the art of information literacy in Europe", ed. par Carla Basili. Rome, 2003 [bientôt à disposition à la BSES]. Mme Basili demande que toute expérience lui soit communiquée, afin qu'elle puisse en enrichir sa recherche et ses résultats (e-mail écrit en anglais : basili@isrds.rm.cnr.it)

- **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : comprendre que nos efforts pour former nos usagers et intégrer cette formation dans le cursus universitaire, correspondent à une tendance générale à former les citoyens afin de leur donner des capacités de se débrouiller tout au long de leur vie dans le labyrinthe de la société de l'information.
- **Comment former les usagers ? Réflexions à partir de la diversité des expériences de formation organisées en Belgique**, par Bernard Pochet, Université de Gembloux, membre d'EduDoc.
 - L'auteur expose le système éducatif en Belgique et montre à quel point les formations dispensées sont diverses dans leur forme et leur contenu. Son exposé repose sur des enquêtes menées par le Groupe EduDOC (<http://www.bib.fsaqx.ac.be/edudoc>), groupe de travail créé en 1989 à l'Université de Liège par plusieurs membres de l'Association Belge de Documentation (ABD), dont les buts sont de promouvoir de manière pluraliste l'accès à l'information et à la documentation scientifique et technique ; d'apporter des aides concrètes en la matière.
- **Agir, évaluer, évoluer, diversifier... 10 ans de formation des usagers à la Bibliothèque des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève**, par Marinette Gilardi-Monnier et Isabelle Maurer, Bibliothèque Unimail, Genève.
 - Après les exposés ci-dessus, le public était content d'entendre des expériences « vécues »... histoire de s'y retrouver et de se dire que d'autres vivent des choses semblables à eux !
 -
- **Après-midi : centrée sur le thème de l'évaluation**
- **Enquête sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant en 1er cycle dans les universités québécoises : présentation des résultats**, par Diane Mittermeyer, professeure à la Graduate School of Library and Information Studies de McGill University, à Montréal.
 - L'auteure relate une enquête menée en juillet 2002 sur plus de 5000 étudiants sur le point d'entrer en premier cycle dans les universités

québécoises, et dont le but était d'évaluer leurs connaissances en recherche documentaire.

- **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : on pourrait parfaitement imaginer de mener une telle enquête dans notre université. L'enquête québécoise sera mise à disposition dans les prochaines semaines à l'adresse <http://www.crepuq.gc.ca> . Chacun sera libre d'utiliser sa méthodologie, mais Mme Mittermeyer désire qu'on lui envoie les résultats des enquêtes menées à partir de la sienne (e-mail : diane.mittermeyer@mcgill.ca)
- **Evaluation des compétences informationnelles des étudiants en 1er cycle universitaire : projet de Référentiel de compétences**, par Frédérique Simonot, Université Grenoble2 et 3.
 - Une fois les formations mises en œuvre, comment en mesurer les effets ? L'auteure relate le projet qui a débuté en 2002 et vise à la réalisation d'un référentiel de compétences documentaires pour le 1^{er} cycle universitaire dans deux universités grenobloises. (<http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/Assises/Ass-Simonot.htm>)
 - **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : actuellement, nous tentons de nous entendre sur la formation de nos usagers, sans que notre réflexion ne se base sur un référentiel... car un tel outil n'existe pas encore dans les pays européens, alors qu'il existe au niveau américain. Certains groupes en France et ailleurs réfléchissent sur une liste de compétences. Voir par exemple en France l'Urfist de Toulouse avec Forsic (<http://www.urfist.cict.fr/forsic>), ou le projet METAFOR (cf. document Word accessible via http://urfist.univ-lyon1.fr/journees/Toulouse_programme.htm « Projet de formation de formateurs : METAFOR [.doc] par M.L. Malingre et A. Serres (Urfist de Rennes). La collaboration avec l'initiative qui va se mettre en place via le Formist (voir ci-dessous 2^e journée) nous permettra d'aller plus loin dans la direction d'un référentiel de compétences et de sortir de notre petite île helvético-genevoise.
- **L'impact des formations à la maîtrise de l'information sur la performance scolaire des étudiants: de la conviction à la preuve ?**, par Paul Thirion, Université de Liège, membre d'EduDoc.
 - Dans son introduction, l'auteur explique l'intérêt de mesurer l'impact des formations à la maîtrise de l'information sur les performances scolaires, non pas seulement en terme de satisfaction de l'utilisateur ou du formateur, mais aussi par rapport à la justification du maintien de telles formations aux yeux des autorités "tutélaires". Ensuite, il parle du peu d'études faites sur cet impact...
 - **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : nous aussi devons être capables de prouver à nos autorités le bienfondé de cet important

investissement maintenant et à l'avenir, arguments à l'appui et pas seulement avec des convictions.

2e journée : cette 2^e journée réunissait 20 personnes (intervenants de la veille, responsables Formist et Urfist) qui étaient invités à débattre d'une manière très pragmatique des sujets abordés lors de la 1^{ère} journée, dans le but de nouer des contacts avec des partenaires européens et/ou hors Europe et d'approfondir les acquis de la veille. En fait, il n'a été possible d'aborder que deux des thèmes : état des lieux, et référentiels (définition commune d'ensembles de compétences à faire atteindre par niveaux).

Reflets des ateliers du matin (notes prises par Isabelle Maurer) :

- **A qui appartient la formation des usagers ?**
 - Eviter que la formation des usagers ne devienne la propriété de l'université, mais que ce soit l'affaire de tous les acteurs (bibliothécaires et enseignants) afin de faire face à la masse importante des étudiants à former.
- **Enquêtes sur la formation à l'information** : le Formist a mené plusieurs enquêtes :
 - Elisabeth NOËL, Les formations à l'information en bibliothèque universitaire : enquête nationale 1997-1998. In : Bulletin des bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 1, p. 30-34. (Consultable à l'adresse <http://www.enssib.fr/bbf/bbf-99-1/04-noel.pdf>)
 - Une autre enquête a été menée par Annaïg MAHE, étudiante à l'Enssib, [sans titre dans le document en notre possession] en 2003 : répondant à l'hypothèse de départ que « les étudiants n'utilisaient pas le site Formist ni d'autres sites d'autoformation car ils n'en ressentaient pas le besoin », « les objectifs de cette enquête étaient d'acquérir une meilleure connaissance de la réalité des pratiques de la formation à la recherche d'information dans l'enseignement supérieur [...] ». Vous pouvez demander le texte de cette enquête à Isabelle Maurer ou Marinette Gilardi.
 - Glané dans le texte : « On peut considérer comme "formations flexibles" toutes les situations d'apprentissage où les étudiants choisissent la méthode, le moment, le lieu, que ce soit dans l'enseignement traditionnel ou à distance. La notion d'éducation centrée sur l'apprenant est généralement implicite. Sa philosophie est basée sur la relation entre l'apprenant et l'enseignant. On part de l'idée que les étudiants apprennent mieux quand ils s'intéressent à un sujet et quand ils ont besoin de compétences spécifiques pour résoudre un problème. Ces compétences sont mieux acquises par une exploration et une construction actives plutôt que par la présence passive aux cours. » (Anne SANOUILLET, La formation flexible, in : La lettre de l'URFIST de Toulouse, n° 27, 2^e trimestre 2001, <http://www.urfist.cict.fr/lettres/lettre27/lettre27-11.html>)

- **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : on pourrait parfaitement imaginer de mener une telle enquête dans notre université.
 - Enfin, une enquête est en cours actuellement pour déterminer les besoins des formateurs à la maîtrise de l'information.
- **La formation des formateurs** : projet français
 - FoRSIC est un outil coopératif de gestion des connaissances au service de l'aide à la formation à la recherche documentaire, initié par l'Urfist de Toulouse, avec comme objectifs de : "créer un référentiel professionnel et pédagogique des formateurs à la recherche documentaire ; gérer collectivement leurs compétences ; gérer les ressources pédagogiques qu'ils créent ou qu'ils utilisent ; faire l'inventaire de leurs sources d'information préférées ; proposer à la communauté une représentation évolutive de ses connaissances ; mettre en place l'accès à des formations et à des ressources ouvertes aux étudiants de campus de manière ouverte et adaptée" (<http://www.urfist.cict.fr/forsic/>)
- **Référentiel de compétences** : nécessité, définitions et pistes.
 - Nécessité de référentiels, donc de l'enseignement qui en découle :
 - Dans le cadre du Processus de Bologne (LMD), mais aussi dans la vie professionnelle qui suivra, il deviendra de plus en plus important pour les personnes de pouvoir inscrire les compétences informationnelles dans leur curriculum vitae. Cela constituera une vraie contribution à la sensibilisation de la société au fait qu'il faut acquérir de telles compétences afin de fonctionner d'une manière optimale dans notre société de l'information.
 - Dans le cadre des facultés de psychologie et des sciences de l'éducation : si les futurs pédagogues ont acquis un certain nombre d'habiletés informationnelles, ils les répercuteront sur leurs élèves à tous les degrés.
 - Pour que de telles formations se fassent au sein de nos universités, il faut que nous, bibliothécaires, soyons pro-actifs... et "demandeurs" !
 - Qu'est-ce qu'un référentiel de compétences ? (définition commune d'ensembles de compétences à faire atteindre par niveaux). Différentes pistes et exemples :
 - Le référentiel de compétences de l'ACRL (Association of college and research libraries) qui est LE référentiel de base américain revenant très souvent au cours des ateliers, est consultable sous le vocable de Standards à l'adresse : http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/ACRL/Issues_and_Advocacy1/Information_Literacy1/ACRL_Information_Literacy_Web_Site/Standards_Toolkit/The_Standards/The_Standards.htm
 - La partie du projet ForSIC concernant le référentiel d'habiletés documentaires montre bien les compétences à acquérir :
 - Habiletés de premier niveau = permettant d'acquérir une culture commune de l'information

- Habiletés de second niveau = permettant de propager ces acquisitions dans un domaine de spécialité
- Habiletés de troisième niveau = permettant de faire des projections en maîtrisant des outils informétriques
- Compétences transversales = concernant l'activité de formation et non son contenu

Pour le détail de ce référentiel, consulter <http://www.urfist.cict.fr/forsic/>

- Réflexions menées par un groupe grenoblois : « Contribution à une réflexion sur l'évaluation des compétences informationnelles en 1er cycle universitaire, par F. Simonot et M. Amblard, Universités Grenoble2 et 3 Assises Nationales de la formation à l'information, Paris 11-12 mars 2003 (<http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/Assises/Ass-Simonot.htm>)
 - Exemples de compétences attendues : liste de référentiels américains accessibles sur le site de FORMANET (<http://www.ebsi.umontreal.ca/formanet/>) dont le but est de développer les compétences informationnelles dans le secondaire en France et au Québec.
 - **Intérêt pour les bibliothèques d'Uni Ge** : à utiliser pour mieux préparer les collégiens à leurs études universitaires via le programme Boussole ?
- **Intentions pédagogiques de la formation à la maîtrise de l'information :**
 - L'étudiant n'a pas vraiment besoin de formation car il a l'impression de maîtriser les choses. Il faut expliquer aux étudiants les concepts qui sont derrière les compétences qu'on désire leur enseigner : une fois que les concepts seront compris, on pourra asseoir les procédures des compétences. Ne pas survaloriser les compétences, mais bien déterminer les concepts, les notions théoriques (par ex. catalogue, base de données, etc.)
 - Lire à ce propos le texte de Jean-Louis CHARBONNIER "Les apprentissages documentaires et didactisation des sciences de l'information" (http://www.snes.edu/docs/documents/Jlc_spirale.pdf)
 - Peut-être faudrait-il aussi parler aux étudiants des enjeux actuels de l'information, de ses acteurs, des problèmes posés par Internet, de son sens, de ses usages... Tout cela avant d'enseigner des procédures...
 - Le partenariat bibliothécaires-enseignants passera à travers les contenus : en effet, actuellement, les enseignants "bidouillent" leurs recherches documentaires comme tout le monde* et ils manquent de culture informationnelle !

Reflets de l'atelier commun de l'après-midi (notes prises par Isabelle Maurer) :

Les responsables Formist avaient sous la main une belle brochette de spécialistes dans la formation à la maîtrise de l'information, venus de plusieurs pays... et avaient la ferme intention de ne pas les lâcher dans la nature avant d'avoir pris des décisions communes concernant ce sujet ! Nous avons donc débattu de la possibilité de

constituer à plus ou moins long terme un référentiel commun de compétences à enseigner, ce référentiel commun permettant de gagner du temps et de se faire reconnaître par les autorités universitaires ou autres. Egalement, donner une définition européenne, francophone ou non... de la notion d' "information literacy". S'il existe une école de pensée unie, ce sera plus facile de lancer le même message.

Les questions suivantes ont donc été débattues :

- Trouver une définition commune de la notion de information literacy/culture de l'information/maîtrise de l'information (cf. une éventuelle traduction française des standards ACRL). Cette définition sera d'autant plus importante que le Processus de Bologne a l'air de tout changer pour nos amis européens (et nous aussi sans doute).
- Quelle aire géographico-linguistique ?
- Comment trouver des fonds pour financer le projet ? Il faudra essayer auprès de la DGXIII de l'Union européenne, la Suisse pouvant être incluse...
- Le Formist fera une synthèse du projet, créera un forum qui durera le temps du projet.
- La Suisse est priée de répercuter le projet et d'apporter ses expériences.

Conclusion :

- Ces deux journées ont été très riches et encourageantes quant à nos efforts de formation de nos usagers. Elles nous ont aussi ouvert de nombreuses pistes de lecture et de réflexions et nous ont montré que nous sommes très nombreux à essayer de nous faire entendre par les autorités des universités afin que nos usagers reçoivent le savoir qui leur sera utile tout au long de leurs études et de leur vie.
- Nous avons été interpellées en tant que bibliothécaires académiques suisses... et nous nous sentons responsables de répercuter l'appel à collaboration qui nous a été lancé, pas seulement à nous, mais aussi à vous, bibliothécaires de l'Université de Genève et plus loin.
- Nous vous tiendrons au courant de la suite des événements afin que le projet de référentiel commun de compétences à l'échelle de nos pays européens ne reste pas lettre morte pour nous Suisses.
- Toute contribution de votre part à ce débat sera la bienvenue !

Marinette Gilardi et Isabelle Maurer
BSES

1998 – 2003 : BILAN CINQ ANNEES APRES L'ENTREE EN VIGUEUR DES CODES DE DEONTOLOGIE DE L'AGBD, DE LA BBS ET DE L'AAS

INTRODUCTION¹

En l'espace de six mois, en 1998, l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD), l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS)² et l'Association des archivistes suisses (AAS) se sont, chacune, dotées d'un code de déontologie, fruits d'une longue réflexion ponctuée de nombreuses séances de travail, échanges et débats.

UN PEU D'HISTOIRE...

A l'instar de plusieurs auteurs, je suis convaincu que la réflexion déontologique doit être partagée par le plus grand nombre possible de professionnels et ne peut être l'apanage des responsables associatifs ou directeurs de nos services documentaires. C'est la raison pour laquelle les membres de l'AGBD, de la BBS et de l'AAS ont été régulièrement tenus au courant des travaux en cours ; en outre, depuis trois ans, j'organise, à l'intention de mes étudiants de troisième année, un séminaire consacré à la déontologie des professions documentaires et, à l'intention des professionnels en activité, une session de formation continue sur la même thématique. Je pense que l'élaboration d'un code de déontologie nécessite, tout à la fois, une grande capacité d'introspection, un long mûrissement de même qu'une confrontation des idées, et une volonté affichée de dégager des manières de pratiquer et d'agir, ainsi que des attitudes collectives ; tout cela, non pas dans un objectif centralisateur ou visant l'uniformisation, mais bien plutôt dans l'idée de rassembler les professionnels autour de textes fondateurs.

Estimant que l'exercice de leur profession ne peut qu'être facilité et revalorisé par l'existence d'un énoncé de principes auxquels les bibliothécaires feraient référence et sur lesquels ils pourraient s'appuyer en cas de différends, huit

¹ Le présent article est une version abrégée du texte de la conférence prononcée le 14 juin 2003 lors du Congrès de l'Association des bibliothécaires français, à Aubagne, qui sera publié dans les actes de ce congrès

² Le contenu du code de déontologie de l'AGBD est identique à celui de la BBS

bibliothécaires romands et alémaniques issus d'institutions diverses se constituent en Groupe de travail BBS, sous la présidence du soussigné. Entre janvier 1996 et novembre 1997, ce Groupe de travail se réunit à neuf reprises, sans compter un travail personnel important entre les séances. Le Groupe de travail consulte à plusieurs reprises les membres de la BBS (exposés lors des Assemblées générales, présentations dans la revue de l'Association, sondage effectué auprès de toutes les associations régionales et spécialisées, consultation de diverses personnalités dans le domaine des bibliothèques), qui lui font part de nombreuses critiques et suggestions généralement constructives ; il s'efforce, au fil des mois, de convaincre des professionnels de prime abord plutôt sceptiques, quant à la nécessité d'une réflexion déontologique. Au printemps 1998, le Comité directeur de la BBS décide de soumettre le projet définitif de Code de déontologie à l'Assemblée générale : le texte actuellement en vigueur est adopté à l'immense majorité des votants, moins quelques abstentions, en septembre de la même année ³. Il avait auparavant été adopté par les membres de l'AGBD en mars de la même année.

CONSULTATION DES MEMBRES : UNE PERTE DE TEMPS ?

Une particularité du travail effectué par les bibliothécaires suisses pour l'élaboration de leur Code de déontologie a consisté en un dialogue constant entre le Groupe de travail et les professionnels. Loin de représenter un frein au processus de réflexion, il a au contraire contribué à l'alimenter et à l'enrichir, ainsi qu'à lui éviter de devenir trop théorique. En outre, cet échange quasi permanent a rendu possible une prise de conscience progressive de l'intérêt que la profession pouvait trouver dans la définition de règles déontologiques rigoureuses et explicites. Les quelques exemples qui suivent, qui n'avaient encore jamais fait l'objet d'une publication, illustrent parfaitement la richesse des propositions faites lors des diverses consultations :

LES ATTENTES DES BIBLIOTHECAIRES

On l'a vu et il faut l'admettre, les attentes par rapport à ce Code de déontologie étaient quasi inexistantes durant son processus d'élaboration... Elles le sont malheureusement demeurées, principalement en raison du fait que ce texte n'a et n'aura jamais aucune valeur juridique. Il n'est en effet ni un cahier des charges, ni un contrat de travail. Sa force réside bien plutôt dans sa valeur morale : il vise une responsabilisation personnelle du bibliothécaire dans ses relations avec les usagers, il fait appel à sa conscience, il présuppose une autodiscipline de la profession. Les bibliothécaires suisses et genevois disposent depuis cinq ans d'un Code de déontologie encore

³ Le texte intégral du Code de déontologie des bibliothécaires suisses est accessible à l'adresse suivante : <http://www.bbs.ch/franz/html/images/pdf/deontologie.pdf>.

largement sous-exploité et méconnu, comme on le verra par la suite. Je suis convaincu que s'ils font l'effort de s'en imprégner et veillent en permanence à en (faire) respecter les principes dans leur pratique quotidienne, s'ils le « vendent » aux autorités de tutelle et aux usagers, alors ils contribueront à faire valoir une identité forte, gage d'une meilleure reconnaissance de leur profession.

Le Groupe de travail chargé de l'élaboration de ce texte avait néanmoins tenté de cerner les attentes potentielles des bibliothécaires ; il avait ainsi dégagé les sept objectifs suivants :

1. Structurer, rendre cohérente l'identité de la profession autour de valeurs reconnues par tous
2. Mettre en valeur – voire revaloriser – et affirmer des compétences spécifiques, relevant aussi bien du savoir-faire que du savoir-être
3. Promouvoir une image de marque de la profession ; ce faisant, contribuer à l'octroi d'une sorte de « label de qualité » à cette dernière
4. Répondre au désir de point d'appui, que ressentent des professionnels d'autant plus conscients de leurs responsabilités, qu'ils ont un rôle important à jouer dans la société de l'information (nécessité sociale de la fonction documentaire)
5. Rechercher une certaine forme de sécurité dans l'exercice de la fonction de bibliothécaire : les professionnels doivent pouvoir s'entraider, se soutenir, lorsque des questions graves sont posées ou en cas de différends
6. Doter l'association d'un texte fédérateur, d'un élément rassembleur, en même temps que d'un outil qui serve à la formation
7. En définitive, affirmer certains devoirs inhérents à la profession de bibliothécaire et revendiquer certains droits.

EN GUISE DE BILAN... OU A QUOI PEUT BIEN SERVIR UN CODE DE DEONTOLOGIE AUJOURD'HUI ?

Cinq ans après l'adoption des codes de déontologie des bibliothécaires suisses et genevois, ainsi que de celui des archivistes suisses, quel bilan peut-on en tirer ? Pour tenter de répondre à cette question et situer la place qu'ils occupent dans les réflexions et les pratiques professionnelles, je me suis adressé en avril dernier aux abonnés de SWISS-LIB.

Seize collègues se sont manifestés, suite à mon appel à témoignage... Est-ce à dire que les bibliothécaires et les archivistes suisses ne rencontrent aucune difficulté dans leur pratique ? Cela signifie-t-il, au contraire, qu'ils ne perçoivent pas l'utilité des codes de déontologie ? Est-ce tout simplement la preuve d'une grande indifférence à l'égard des préoccupations éthiques en général ?

Je me garderai de tirer des conclusions définitives d'un sondage qui n'a qu'une valeur indicative. Je pense que les codes de déontologie sont aux professions documentaires ce qu'une constitution est à un Etat : un texte fondateur, dont personne n'ignore l'existence, mais dont l'influence sur les activités quotidiennes est difficilement perceptible. Dès lors, le peu de réponses reçues ne signifie pas pour autant que les codes de déontologie soient considérés comme superflus ou inutiles. Par contre, cela démontre qu'ils nécessitent la mise en place d'une véritable politique d'information et de sensibilisation des milieux concernés, axée sur le long terme, c'est-à-dire qui se prolonge au-delà de la période de réflexion précédant leur promulgation. L'organisation de journées d'étude consacrées à la déontologie professionnelle, la diffusion d'affichettes et de dépliants fréquemment réédités, l'impression de certains principes-clefs au verso de la carte de membre (comme le fait l'American Library Association), par exemple, sont autant de moyens susceptibles de stimuler et de relancer, à intervalles réguliers, l'intérêt pour les questions déontologiques.

En 1998, un accord s'est fait sur la nécessité des codes de déontologie ; en 2003, l'AAS, la BBS et l'AGBD ont encore beaucoup à faire pour que les archivistes et bibliothécaires s'approprient l'affirmation suivante : « *le code de déontologie donne un cap, une direction, une force [...], [il] est un nécessaire de survie, une science du comportement, une parade aux agressions et aux sollicitations contradictoires* »⁴ auxquelles les spécialistes de l'information documentaire sont confrontés.

Cela étant dit, les collègues qui se sont exprimés ont fait part de quelques réflexions fort intéressantes, corroborées par plusieurs entretiens informels ; je vais maintenant vous en livrer l'essentiel.

Quels objectifs ?

S'il n'y avait souvent pas d'attente particulière, nombreux sont ceux qui ont insisté sur des objectifs qu'ils estiment remplis au travers de ces textes :

- Définir et formuler précisément les principes directeurs des professions documentaires
- Codifier, « noir sur blanc », nos pratiques déontologiques
- Créer un esprit d'appartenance, ainsi qu'une « fierté professionnelle »
- Harmoniser les pratiques et lutter contre certains préjugés, voire certains abus
- Disposer d'une carte de visite, d'un document de référence servant à expliquer aux usagers et aux autorités de tutelle, dans leurs grandes lignes, les missions de nos services et de leurs personnels
- Justifier de compétences spécifiques et de droits inaliénables, que les autorités de tutelle méconnaissent, voire ignorent

⁴ COUTAZ, Gilbert. L'urgence d'un code de déontologie pour les archivistes suisses. *Revue suisse d'histoire*, 1997, vol. 47, no 93, p. 278-285

- Proposer un « argumentaire » détaillé très utile au niveau politique, pour la défense des professions documentaires
- En l'absence d'une politique commune des bibliothèques en Suisse, du fait du fédéralisme, bénéficier tout de même d'un texte hautement fédérateur pour les professionnels et leurs institutions.

On peut, en outre, souligner que ces codes de déontologie ont une légitimité importante, puisqu'ils sont rédigés collectivement, adoptés officiellement en Assemblée générale et, partant, cautionnés par des associations qui, même si elles ne sont pas aussi influentes que leurs consœurs d'Amérique du Nord, sont néanmoins représentatives de nos milieux professionnels.

Quelle utilisation au quotidien ?

A cette question, il ne faut pas s'attendre à des réponses spectaculaires ! Toutefois, plusieurs situations dans lesquelles les codes de déontologie se sont révélés utiles, m'ont été rapportées. En voici quelques exemples :

- Des chercheurs ont demandé au responsable du Département des manuscrits d'une Bibliothèque cantonale de leur réserver l'exclusivité de la consultation d'un document, c'est-à-dire de refuser sa communication à d'autres usagers, jusqu'à l'achèvement de leur recherche et à sa publication ; invoquant l'article 6 du Code de déontologie des archivistes suisses (« Les archivistes [...] offrent leurs services avec impartialité à tous les usagers »), il a refusé, mais leur a aussi offert de signaler aux éventuels autres consultants qu'une recherche était en cours et de les mettre en rapport avec eux
- A un moment où il était demandé au responsable d'une bibliothèque scolaire que chaque acquisition soit soumise à l'approbation de la direction, celui-ci a utilisé le Code de déontologie des bibliothécaires suisses pour faire reconnaître son droit à assumer seul la responsabilité de sa politique d'acquisition (« Le métier [...] est fondé sur un ensemble de compétences techniques [...] » et « En accord avec les missions propres à son institution, le/la bibliothécaire acquiert sans préjugés idéologiques, politiques ou religieux, et en dehors de toute pression [...] »)
- Un lecteur a exigé de la part d'une grande bibliothèque que les ouvrages d'un auteur serbe soupçonné de crimes contre l'humanité soient retirés du prêt ; l'un des éléments de la réponse apportée par le responsable des services au public a été de citer le Code de déontologie, qui interdit de procéder ainsi, mis à part pour assurer le respect de certaines dispositions légales (« Il/elle offre un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information [...] »)
- Dans un service d'archives, le Code de déontologie est utilisé pour favoriser l'établissement d'une relation de confiance, nécessaire à une bonne gestion des documents et au respect de la mémoire de l'institution, fruits d'une responsabilité partagée entre l'archiviste et les producteurs de

documents. Parler des engagements pris par des professionnels responsables donne à leur service crédibilité et légitimité

- Dans un dossier de presse ou lors d'une présentation ou d'une intervention publiques, ces textes sont des pièces centrales, qui décrivent brièvement mais précisément, le contexte professionnel des bibliothécaires et des archivistes
- Dans le cadre de l'élaboration, pour une administration publique, du descriptif officiel de la fonction d'archiviste d'institution, ses auteurs ont tenu à faire figurer une référence implicite au Code de déontologie dans la liste des tâches à effectuer : « assurer le maintien de l'intégrité des archives et leur communicabilité, en conformité avec les exigences légales et déontologiques »
- Dans le cadre de l'enseignement qu'ils dispensent à leurs futurs collègues, plusieurs professeurs ou vacataires utilisent ces textes afin d'appuyer leurs dires, en particulier pour que les étudiants comprennent que certaines pratiques sont rigoureusement définies par des lois ou des règlements, alors que d'autres sont du domaine plus subtil de l'éthique professionnelle.

CONCLUSION

Les codes de déontologie respectifs des bibliothécaires suisses et genevois, ainsi que celui des archivistes suisses, n'ont pas prévu de sanctions à l'égard des professionnels contrevenant aux principes dont ils prônent l'application, contrairement aux textes anglais et québécois, qui donnent des pouvoirs disciplinaires importants aux organes directeurs des associations. D'aucuns le regrettent, estimant qu'un document sans valeur juridique et ne contenant, en outre, aucune disposition coercitive, a fort peu de chance de faire évoluer les pratiques et les mentalités, ce qui démontre sa faiblesse, voire son caractère superflu.

J'espère au contraire avoir démontré, au travers des lignes qui précèdent, qu'un code de déontologie est un véritable outil de travail, auquel l'on peut se référer tant pour consolider des pratiques et renforcer la cohésion entre les professionnels, que pour affirmer des compétences et promouvoir nos professions auprès du public. Comme n'importe quels norme, thésaurus ou classification, il a un caractère évolutif et nécessite non seulement d'être mis à jour régulièrement, mais aussi d'être mis au bénéfice d'une politique d'information solide et axée sur le long terme.

Chacun à leur manière, les trois éminents collègues à qui je vais donner la parole pour conclure, insistent eux aussi sur la nécessité d'une réflexion déontologique permanente, qui trouve son prolongement et son application dans les codes de déontologie en usage dans de nombreux pays :

« If we are aware that some actions are acceptable and others flawed, if we realize that we do not always have the unequivocally correct path laid out

before us, if we have managed to learn how to navigate the choppy and confusing waters, and if we care enough to try, then we will be better librarians able to serve our constituencies in a more judicious and equitable way »⁵. « [...] Dans notre activité professionnelle, nous rencontrons souvent des problèmes déontologiques. Chaque fois que nous nous demandons ce que nous « devons » faire, nous nous posons, implicitement au moins, un problème déontologique. Donc, c'est un aspect de notre activité qui, de fait, nous préoccupe, même si nous en avons rarement conscience »⁶. « They [i.e. IFLA Internet Manifesto (2002) et IFLA Glasgow Declaration on Libraries, Information Services and Intellectual Freedom (2002)] underline the critical importance of a principled approach to our professional work, an approach which embodies and articulates the ethical considerations [...] »⁷.

Voilà pourquoi les codes de déontologie répondent à un incontestable besoin et doivent occuper une place de choix parmi nos outils de travail !

QUELQUES ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES (SELECTION)

BATTISTI, Michèle. La responsabilité éthique et juridique des professionnels de l'information. *Documentaliste, sciences de l'information*, 2000, vol. 37, no 5-6, p. 339-341

Une DÉONTOLOGIE : pourquoi ? : actes de la Journée d'étude du 6 novembre 1992 [de l'] Interassociation ABCD / ouvrage coordonné par Jean Meyriat. Paris : ADBS, 1994

Les ENJEUX d'un code de déontologie pour les archivistes : [actes de la Journée de travail de l'AAAS, Berne, 21.3.1997. *ARBIDO*, 1997, vol. 12, no 10, p. 10-23

Contient, entre autres, les contributions suivantes : Codes de déontologie : de quoi parle-t-on au juste ? / Christian Gilliéron ; Une charte de déontologie pour les bibliothécaires suisses : pourquoi ? comment ? / Michel Gorin ; Archivistes, bibliothécaires, documentalistes en France : une même déontologie ? / Jean Meyriat

The ETHICS of librarianship : an international survey / ed. By Robert W. Vaagan. München : K.G. Saur, 2002

FAULTRIER-TRAVERS, Sandra de. La responsabilité du fournisseur d'information. *Documentaliste, sciences de l'information*, 1992, vol. 29, no 1, p. 8-13

⁵ HAUPTMAN, Robert. Ethics and librarianship. Jefferson : McFarland, 2002. P. 15

⁶ MEYRIAT, Jean. Déontologie : une perception collective ? In *Une déontologie : pourquoi ? : actes de la Journée du 6 novembre 1992 [de l'] Interassociation ABCD*. Paris : ADBS, 1994. P. 11

⁷ BYRNE, Alex. Information ethics for a new millenium. In *The ethics of librarianship : an international survey*. München : K.G. Saur, 2002

HAUPTMAN, Robert. *Ethics and librarianship*. Jefferson : McFarland, 2002.

HILL, Michael W. Facing up to dilemmas : conflicting ethics and the modern information professional. *ASLIB proceedings*, 1998, vol. 50, no 4, p. 71-78

KUPIEC, Anne. Eléments de réflexion pour une déontologie professionnelle. *Bulletin des bibliothèques de France – BBF*, 1999, t. 44, no 4, p. 8-12

PELLETIER, Suzie. La responsabilité professionnelle des bibliothécaires et spécialistes de l'information. *Documentation et bibliothèques*, 1995, janvier-mars, p. 27-30

SMITH, Martha. Information ethics. *Advances in librarianship*, 2001, vol. 25, p. 29-53

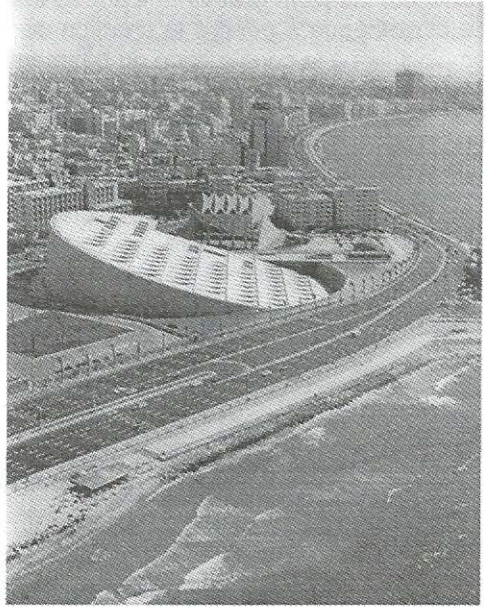
WHITE, Herbert S. *Ethical dilemmas for libraries : a collection of case studies*. New York : G.K. Hall, 1992

La FIAB donne accès, par l'intermédiaire de son site Internet, à de nombreux codes de déontologie : <http://www.ifla.org/faife/ethics/codes.htm>

Michel Gorin
michel.gorin@heg.ge.ch

LA BIBLIOTHEQUE ALEXANDRINE

Imaginez-vous dos à la Méditerranée, sur la Corniche qui longe Alexandrie, une ville accueillante au charme désuet. Face à vous, Râ semble se lever, tel le disque du Dieu solaire sortant de l'eau! Une renaissance de la Bibliothèque Alexandrine, telle fut ma première impression! Tout en symboles, cette fabuleuse merveille architecturale de notre époque m'a époustoufflée.



©James Willis

Nous étions une vingtaine de bibliothécaires et conjoints suisses à profiter de l'heureuse initiative de notre collègue Lucienne Caillat et l'excellente organisation de Francine Mancini (de Livres et Voyages) pour découvrir Le Caire et Alexandrie en octobre 2003.

Il semblerait que ce soit une question de Richard Nixon qui ait déclenché l'initiative de bâtir une nouvelle Bibliothéque Alexandrine, lorsque celui-ci aurait demandé en 1974 à visiter les pyramides de Gizeh et la bibliothéque disparue! Comme quoi certains impairs peuvent avoir du bon, puisque aujourd'hui l'Égypte s'est dotée d'une institution qui a pour ambition d'être:

- ❖ La fenêtre du monde sur l'Égypte
- ❖ La fenêtre de l'Égypte sur le monde
- ❖ Une bibliothéque de l'ère digitale
- ❖ Un centre de dialogue et d'étude adapté au 21^e siècle.

En continuité avec les traditions de l'ancienne bibliothéque, elle se veut à la fois bibliothéque de recherche et bibliothéque publique ouverte à tous. Nouveau phare de la connaissance, la Bibliothéque Alexandrine est un instrument de promotion de l'éducation et de la culture. Elle donne aussi à Alexandrie un nouveau souffle en lui permettant d'organiser des activités culturelles et d'attirer les visiteurs.

Inauguré en 2002, le bâtiment imaginé par le cabinet d'architectes norvégiens Snøhetta a été construit entre 1995 et 2002. Son coût de construction s'est élevé à US\$ 121 millions, 2/3 ont été financés par l'Égypte, le reste par l'Unesco, les pays arabes et d'autres institutions et gouvernements étrangers. La bibliothèque a généré la création de 1000 emplois, sans compter tous les emplois liés à la construction du bâtiment.



©Gerald Zugmann

Le bâtiment est un disque de 160 mètres de diamètre dont les murs extérieurs en granit sont gravés de signes et inscriptions provenant de plus de 120 alphabets morts ou vivants. Personnellement, j'étais fascinée par ce mur, une impression d'éternité s'en dégage!

Le disque est incliné, la partie qui sort de terre va de 0 à 32 mètres. 5 étages sur un total de 11 sont hors-sol. Ils sont composés notamment de la plus vaste salle de lecture au monde : 36'770m² de libre-accès en un espace entièrement ouvert.

Toute en lignes et en courbes, cette salle est soutenue par d'immenses piliers, elle est dominée par 2 salles de réunion en forme de tranches de gâteau, comme 2 vaisseaux extraterrestres! Les matériaux utilisés pour cette bibliothèque sont très divers : parquets en bois, murs en béton, couloirs en marbre noir et en bronze. Le tout illuminé par la lumière naturelle provenant de fenêtres inclinées. Une note de couleur est apportée par des lampes vertes et bleues donnant à l'ensemble une chaleur bienvenue.

Lorsque j'étais dans cette salle, sur une des galeries ou en bas, je ne savais où regarder, tout me paraissait pensé et construit, rien n'est laissé au hasard. Depuis les murs troués de livres couchés pour casser le rythme des étagères, en passant par la forme pyramidale des fenêtres, les papyrus qui ornent les bassins entourant la bibliothèque, les symboles étaient nombreux et j'étais sous le charme!

Hormis la salle de lecture dédiée à la recherche, la Bibliothèque Alexandrine comporte également une bibliothèque pour les enfants de 6 à 12 ans proposant de nombreuses activités extrascolaires et des visites de classes, ainsi qu'une bibliothèque pour les jeunes de 12 à 18 ans afin d'initier ceux-ci aux recherches en bibliothèque.

Un espace multimédia, une bibliothèque pour malvoyants, une salle de microfilms, de nombreux ordinateurs, une collection d'ouvrages rares publiés avant 1920, un service de restauration d'ouvrages, un planétarium ainsi que le musée archéologique complètent également la bibliothèque.

Une des richesses de cette bibliothèque est sa collection de manuscrits arabes, turcs, persans et coptes, que nous avons eu la chance de visiter. Une initiative particulièrement intéressante lancée grâce à cette bibliothèque est la numérisation de nombreux manuscrits afin de les rendre disponibles sur cédéroms, éventuellement sur Internet. Cela permet de conserver les versions papier, d'en éviter leur manipulation, tout en donnant la possibilité aux chercheurs de travailler sur les versions électroniques.

Quant aux collections de recherche qui ornent la salle de lecture, elles couvrent tous les domaines de la connaissance, et sont complétées par des pôles d'intérêts :

- ❖ Alexandrie, la ville et l'ancienne bibliothèque
- ❖ l'histoire, le développement culturel, social et économique de l'Égypte, mais aussi les questions touchant l'environnement, l'eau
- ❖ le bassin méditerranéen et le monde arabe (en évitant les redondances).

Actuellement, la Bibliothèque Alexandrine compte environ 300'000 volumes, mais a une capacité de 8 millions d'ouvrages! Un des grands défis de nos collègues égyptiens est d'absorber les nouveautés, de les cataloguer dans le système VTLS soit en arabe, soit en caractères latins. Ils nous ont d'ailleurs confié leur difficulté à intégrer les dons en langues étrangères, surtout lorsque le don est composé exclusivement de livres en japonais... Cette difficulté est augmentée par la composition de l'équipe : tous des jeunes, pas forcément diplômés en bibliothéconomie, l'équipe est donc très dynamique mais l'expérience fait parfois défaut, telle cette collègue nous demandant comment créer un service de référence? Mais ils semblent gérer le mieux possible leur bibliothèque et travaillent de manière très progressive, ainsi prochainement ils vont ouvrir le prêt.



©Patrizia Nascivera

La discussion que nous avons eue avec nos alter ego fut très enrichissante et nous ne pouvons qu'être très admiratifs et les encourager dans le défi que représente cette bibliothèque. Nous avons échangé nos coordonnées, proposé une aide à distance ou d'éventuels séjours de formation. En ce moment ils peuvent profiter de l'expérience d'une de nos collègues suisse-allemande, Béatrice Keller qui, ayant eu le coup de foudre pour la Bibliothèque Alexandrine, a posé sa candidature et obtenu un contrat d'un an! D'ici quelques mois, elle devrait nous faire part de son expérience dans le présent journal. Nous aurons donc l'opportunité d'en savoir plus sur les coulisses de cette bibliothèque!

Bien sûr, tout n'est pas rose non plus pour la Bibliothèque Alexandrine! Je vous livre quelques réflexions personnelles :

- ❖ Il était prévu 500'000 ouvrages à l'ouverture de la bibliothèque, elle en comporte 300'000 aujourd'hui. Ses collections sont-elles suffisamment riches pour être attrayantes?
- ❖ Les dons d'ouvrages permettent-ils de constituer une collection cohérente?
- ❖ Comment attirer les étudiants si les professeurs de l'Université ne leur donnent que très peu de travaux de recherche personnels à réaliser?
- ❖ La taxe annuelle d'inscription de FS15.- permet-elle réellement à tous de fréquenter la bibliothèque?
- ❖ Dans un pays où l'analphabétisme des plus de 15 ans atteint 55,5% et le contexte politico-religieux est tendu, cette bibliothèque pourra-t-elle répondre aux attentes de ses différents publics?
- ❖ Le gouvernement égyptien sera-t-il apte à assumer le coût annuel de US\$15 millions nécessaire à l'entretien de la bibliothèque?

C'est tout le défi que nos collègues bibliothécaires égyptiens ont à relever pour que la Bibliothèque Alexandrine puisse jouer son rôle de nouveau phare de la connaissance!

Pour en savoir plus, consultez le site de la Bibliothèque Alexandrine : <http://www.bibalex.gov.eg>

Joëlle Angeloz



WORLD LIBRARY PARTNERSHIP

Il y a une année paraissait ici-même un article¹ écrit par Joëlle Angeloz, bibliothécaire genevoise, concernant le World Library Partnership². Cette organisation américaine a pour but de développer des bibliothèques en envoyant des bibliothécaires volontaires en Afrique du Sud et au Honduras. Le récit de Joëlle m'a donné l'envie de partir à mon tour en Afrique du Sud pour partager mes connaissances professionnelles. Je suis allée au même endroit, ce qui me permet de vous donner aujourd'hui quelques nouvelles sur ce qui s'est passé depuis juillet 2002 à l'école Justice Nxumalo Technical High School à Mseleni, KwaZulu-Natal, Afrique du Sud.

Joëlle et sa collègue américaine Ife Imhotep avaient mis en place une structure de départ, trié les dons reçus, acheté des livres et commencé un inventaire. Elles avaient incité élèves et professeurs à utiliser la bibliothèque, et formé une professeure-bibliothécaire. Malheureusement, celle-ci est partie en cours d'année, sans transmettre la formation reçue. La bibliothèque était donc plus ou moins laissée à l'abandon.

Julia Beck, bibliothécaire canadienne, et moi-même sommes arrivées le soir du 23 juillet 2003 à Mseleni, après avoir participé à Pretoria, avec les autres volontaires américains et sud-africains, à un briefing comprenant des ateliers sur la gestion bibliothéconomique (traitement des documents, politique d'acquisition, règlement de bibliothèque, marketing simple, ...), ainsi que des propositions d'activités. Après quelques jours d'acclimatation pour faire connaissance avec les coutumes locales, les étudiants, les professeurs et le fonds documentaire dont nous disposons, nous nous sommes mises au travail. Pendant que Julia visitait les classes pour faire la promotion de la lecture-plaisir, je me suis attelée au catalogage et à l'indexation, en commençant par les documentaires et les romans achetés au Salon du livre en 2002 par Joëlle et Ife. Nous avons reçu les étudiants en bibliothèque et organisé plusieurs animations : nous leur avons appris à jouer aux échecs et au Scrabble, les poussant ainsi à manipuler les lettres et les mots ; nous leur avons proposé d'écrire un résumé et des commentaires sur les livres qu'ils empruntaient, que nous affichions ensuite sur un panneau de "Book reviews" ; nous les avons fait chercher des noms d'auteurs africains, pour créer un arbre de la littérature africaine ; nous avons enfin proposé un concours de dessin de signets en lien avec la Journée nationale de la femme. Ces activités ludiques,

qui ont eu beaucoup de succès, stimulaient leur imagination et les poussaient à utiliser les collections de livres à leur disposition.

Les professeurs étaient quant à eux plus réticents à venir en bibliothèque. La plupart d'entre eux ne voyaient pas l'utilité d'employer les documents de la bibliothèque pour leurs cours, n'ayant pas eu accès à de tels lieux lors de leurs études. Toutefois, ils comprenaient les avantages que pouvaient en retirer les étudiants. Dans le but de les attirer à la bibliothèque et de leur faire évaluer le rayon qui les concernait, nous avons organisé un petit déjeuner de travail qui a très bien marché. Après cette visite, certains professeurs sont venus travailler avec leurs classes en bibliothèque.

Avec le comité de la bibliothèque, composé de quatre professeurs, nous avons essayé de formuler une politique d'acquisition, à partir des questionnaires remplis par leurs collègues lors du petit déjeuner. Joëlle et Ife avaient laissé des documents concernant l'établissement d'un règlement de bibliothèque : qui fait quoi, quand (et à quelle fréquence), pour qui, comment. Julia et moi avons repris cette base pour composer les rôles et missions d'un centre de documentation scolaire. Je leur ai également proposé un atelier de catalogage et d'indexation.

Quand nous sommes parties, le comité de gestion de l'école avait voté un petit budget, qui sera alloué à l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque. Pour l'anecdote et l'illustration du manque de moyens, j'ai fabriqué la plupart des cartes de catalogage en collant deux feuilles de papier ensemble ...

Cette expérience m'a montré que les choses se font petit à petit, particulièrement dans un pays encore en développement. Le WLP suit les bibliothèques pendant un minimum de trois ans, s'assurant ainsi que le travail effectué par les volontaires est poursuivi par les professeurs-bibliothécaires. De plus, en janvier 2004, des étudiants américains en sciences de l'information vont partir assurer un suivi dans ces mêmes bibliothèques.

Ce séjour a été l'occasion pour nous de découvrir la culture zouloue, lors de compétitions culturelles notamment. Le principal, M. Ngcobo, nous a fait voyager de la frontière du Mozambique à Durban, pour un week-end mémorable ! En échange, nous leur avons fait connaître nos pays d'origine au travers d'une petite exposition. Ils se sont étonnés d'apprendre que je fais tous les jours 30 kilomètres en voiture pour aller travailler, eux qui n'hésitent pas à marcher deux heures pour aller à l'école ! Il faut dire que la voiture est encore un objet de luxe en Afrique.

Lors de notre soirée d'adieu, nous avons fait découvrir aux personnes qui nous avait si bien accueillis les marshmallows (friandises à la guimauve, pourtant achetées au village voisin). S'ils étaient méfiants au début, il n'en restait plus un seul à la fin ! Ce qui a fait dire à Nkosingiphile Masuku, doyenne du Département des sciences : "Si les étrangers et ce qu'ils apportent peuvent

paraître étranges, il vaut la peine de dépasser ses préjugés, et découvrir ainsi de bonnes choses !"

Comment participer ?

Des renseignements sur l'organisation du séjour, le coût, les dates pour 2004, ... peuvent être trouvés sur le site WLP³, dans un article paru dans l'Arbido (no 11, 2003) ou en prenant contact avec moi par e-mail : tania.dutoit@epfl.ch. Quelques photos et liens sont également disponibles sur <http://www.shimbawa.ch/~afrique/>.

De plus, je présenterai plus en détail le WLP et la bibliothèque de Justice Nxumalo Technical High School lors d'une soirée du Groupement Romand des Bibliothécaires Vaudois (GRBV) le 19 novembre à 19 heures au Conservatoire de Lausanne. Les personnes qui souhaitent y assister sont les bienvenues.

J'espère avoir réussi par ce petit compte-rendu à vous intéresser à ce projet, vous donnant envie, pourquoi pas, de vous engager à votre tour ...

Tania Dutoit

¹ Angeloz, Joëlle. *The World Library Partnership*, In : Hors-texte n° 68 (novembre 2002). Il est également disponible sur Internet : <http://www.unige.ch/biblio/ses/textes/jga0209-wlp.pdf>

² <http://worldlibraries.org>

³ <http://worldlibraries.org/itw/itwoverview.shtml>

ENTRE DEUX VAGUES

LES JOYAUX DE LA BNF

Le site "Gallica" propose au public les collections numérisées de la Bibliothèque Nationale de France. Avec 70.000 ouvrages en ligne et 80.000 images à disposition, l'internaute se sent perdu... Une anthologie des trésors de la BNF permet de se frayer un chemin dans ce dédale.

<http://gallica.bnf.fr/anthologie>



BUSINESS IS BUSINESS

Si Roald Dahl avait pu prévoir un détournement commercial de ses personnages, sans doute aurait-il mieux regardé le contrat pour les droits d'adaptation cinématographique qu'il signa dans les années septante. Dans le contrat, les droits de commercialisation étaient liés. C'est ainsi qu'une compagnie de cinéma a pu vendre les droits liés au thème du chocolat à Nestlé Californie. Et ceci sans que les héritiers de l'écrivain ne touchent un seul centime.

Le héros de "Charlie et la chocolaterie" Willy Wonka ne fait pas de publicité pour les produits Nestlé, mais plutôt Nestlé vend des produits Willy Wonka aux États-Unis et en Angleterre.

Certes le site annonce la couleur, mais le problème reste : les héros d'oeuvres littéraires pour la jeunesse, prônant des valeurs altruistes doivent-ils devenir des produits commerciaux ? Dans un monde où le libéralisme économique fait feu de tout bois, ne devrait-il pas encore exister des domaines où les jeunes apprennent que tout ne se monnaie pas ?

www.wonka.com

GOOGLE ET LE SENS DES MOTS

Le 17 février dernier un journaliste décrivait dans le "New York Times" le mouvement de protestation antiguerre comme l'émergence d'une seconde superpuissance ("second superpower"). Il écrivait que les immenses manifestations antiguerre à travers le monde rappelaient qu'il existait deux superpuissances sur la planète : les Etats-Unis et l'opinion publique.

Cette expression s'est rapidement répandue et fut même employée par le secrétaire des Nations Unies M. Kofi Annan.

Puis, l'expression fut reprise dans un article sur Internet (weblog) et son sens sémantique se modifia puisque que "second superpower" prit le sens d'une politique similaire à celle menée par les Etats-Unis, mais débarrassée des hommes politiques, une sorte de révolution "light".

Par le jeu du PageRank (méthode inventée par Google pour mesurer l'importance des pages web) l'expression modifiée occupe 27 des 30 premières réponses données par moteur de recherche. Ce score est la conséquence du PageRank très élevé dont l'article a immédiatement bénéficié grâce aux liens tissés vers son texte par de multiples "bloggeurs" regroupés sur une liste de discussion.

Ceci signifie que Google peut être instrumentalisé, et le langage perverti, par un très petit nombre de personnes, statistiquement insignifiant.

Le Courrier, 11 avril 2003



PRESERVATION DES COLLECTIONS

La Bibliothèque Nationale de France tente de sauver ses livres "malades" attaqués par le temps et l'acide. Elle a installé un centre technique au château de Sablé-sur-Sarthe au milieu des années 80 où sont traités environ 20.000 documents par an.

L'acide, mélangé à la pâte à bois mal purifiée avec un encollage à la colophane, ronge les livres produits entre 1850 et 1950, le "siècle noir".

Ce "lent incendie" menace de détruire 1.7 million de volumes sur 11 millions d'imprimés antérieurs à 1950 selon une évaluation menée par la BNF en 1979. Dans le monde, 30 % des collections seraient atteintes par cette dégradation des papiers.

Afin de sauver les kilomètres de rayonnages guettés par l'acidification, la BNF envisage des solutions à caractère industriel. Elle étudie la possibilité de travailler avec la Bibliothèque Nationale Suisse qui utilise un procédé de désacidification proche du leur. 30.000 documents de plus pourraient être traités chaque année à Berne dès 2004.

Le sauvetage des ouvrages est facilité par la création à Saint-Aubin, au bord du lac de Neuchâtel, d'une machine à tourner les pages par la Société 4DigitalBooks.

La machine ressemble à une volumineuse photocopieuse équipée de scanners et commandée par des ordinateurs. Elle permet de numériser 1200 pages à l'heure quand l'homme n'en fait que 300.

Libération, 21-22 juin 2003, p. 33-35

www-crcdg.culture.fr/

Le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques regroupe chimistes et microbiologistes qui travaillent sur l'étude des matériaux organiques qui composent les documents et sur les insectes ou champignons qui les détruisent

www.culture.fr/culture/conservation/dswmedia/

Présente la typologie des documents de bibliothèques et d'archives décrit les causes de dégradation et indique les mesures préventives

palimpsest.stanford.edu/

Le site Conservation OnLine des bibliothèques de l'université de Stanford

<http://lcweb.loc.gov/preserv/>

Site de la Library of Congress voué à la conservation



AAID

L'Association des Assistant-e-s en Information Documentaire dispose à présent d'un site

www.bbs.ch/aaid



ALLO BIBLIO ECHOS



LA LIBRAIRIE DESCOMBES REVIT

Faute de repreneur,* la Librairie Descombes a bien failli fermer ses portes définitivement cet automne. Cette disparition annoncée – qui aurait attristée les amateurs de bons livres et les professionnels que nous sommes – ne se produira finalement pas et ce lieu de culture va revivre. Le rachat de cette enseigne est le fait de Vladimir Stepczynski, un gestionnaire de fortune qui préfère les livres au golf ou à la culture des roses, selon ses déclarations au Temps.

La Nouvelle Librairie Descombes sera confiée à 2 libraires qualifiés, François Pulazza (qui en sera le responsable) et Mathias Perrin. Ils souhaitent perpétuer l'alchimie particulière des choix de l'ancienne librairie (littérature – poésie - beaux-arts – psychanalyse) en y ajoutant (au sous-sol) un fonds de littérature en poche, et un rayon centré sur l'art de vivre et en particulier sur la gastronomie et l'œnologie, ce qui devrait attirer un certain nombre de membres de l'AGBD (on ne donnera pas de noms !).

D'autre part, les locaux ont été rénovés avec beaucoup de goût, dans le respect de ce qui existait.

On ne peut donc que se réjouir de voir se maintenir une **vraie** librairie, tenue par des gens compétents (et passionnés), aptes à offrir un service de qualité, plutôt que de voir un tel espace repris par quelques soldeurs de livres auxquels il vaudrait mieux ne *pas s'y fier* !

Dernière bonne nouvelle enfin, le nouveau responsable s'est engagé auprès de votre président, à continuer de nous accorder un rabais de 5%, sur présentation de notre carte AGBD.

(Sources : Le Temps des 28 mai et 8 septembre 2003).

SEMAINE DE LECTURE 2003 EN VALAIS

Dans le cadre de cette manifestation traditionnelle de nos collègues valaisans qui a lieu du 7 au 16 novembre, le Groupement Valaisan des Bibliothèques co-édite un conte tout public *Solo pour 10 oreilles*, écrit par Benoît Couchepin et illustré par Marie-Antoinette Gorret. Cet ouvrage (dont les planches originales sont exposées à la Galerie Grande Fontaine à Sion jusqu'au 22 novembre) peut être commandé au prix de 23.- fr (+port) auprès du GVB, (CP 2179, 1950 Sion 2 Nord) ou de elyvne.nicollerat@mediatheque.ch.

LA RESTAURATION D'OUVRAGES : ATTENUER LES MARQUES DU TEMPS ET DES MAINS

Tel est le titre d'une exposition, organisée par la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (5 promenade du Pin 1204 Genève) du 30 octobre 2003 au 31 mars 2004. Cette exposition, qui vise à sensibiliser le public à la préservation des ouvrages, est réalisée en collaboration avec l'atelier genevois de restauration de Esther Henzi et Françoise Netz. Le 18 février 2004, à 12h30, Véronique Goncerut-Estèbe donnera une conférence sur ce thème

LA BIBLIOTHEQUE DES JEUNES DE LA CHAUX-DE-FONDS A 50 ANS

En association avec le Festival *ABRAXAS* de littérature pour l'enfance et la jeunesse et les 13^e *Journées d'Arole*, la Bibliothèque des Jeunes de la Chaux-de-Fonds fêtera son demi-siècle au mois de novembre. A cette occasion un ouvrage dépassant les frontières chaux-de-fonnières sera publié. On en trouvera un bulletin de commande, encarté dans ce numéro.

LA BIBLIOTHEQUE *FILIGRANE* A DEMENAGE

Spécialisée dans tout ce qui touche à la condition féminine, *Filigrane* a désormais ses quartiers au 67 rue de la Servette (tel. 022 740 31 41 ; fax. 022 740 31 44 ; filigrane@f-information.org).

ARCHIVAGE D'ARTICLES SUR LE WEB

L'archivage électronique d'articles accroît l'effet de l'information publiée. Pour le Conseil de la presse, il renforce l'exigence de respect de la déontologie, mais n'oblige pas une rédaction à corriger un article après plusieurs années. Saisi en mai 2003 par un accusé cité nommément par "L'Impartial" dans un compte rendu de procès pénal paru en novembre 2000, le Conseil de la presse a refusé d'entrer en matière sur le fond de la plainte pour atteinte aux droits de la personnalité.

Le Conseil de la presse veut ainsi éviter de créer un précédent ayant des conséquences sur sa pratique. Il relève que le plaignant devait saisir sans attendre dès la parution de l'article. Le plaignant de son côté, soutenait que les moteurs de recherche sur Internet permettaient de mettre au jour en un instant de nombreuses données concernant une personne et changeaient ainsi la nature de l'archivage.

ATS - Le Temps 15 octobre 2003

MOTS D'ENFANT

Une petite fille accompagnant une personne lors des portes ouvertes de la BPU pendant la Fureur de Lire s'est exclamée : "Je pourrai dire à ma bibliothécaire que maintenant j'ai vu une vraie bibliothèque !"

Anecdote transmise par M. Jacquesson

LE POIDS DES MOTS

Mohammed Ali, ex Cassius Clay, a présenté à la foire aux livres de Francfort un ouvrage monumental retraçant ses 60 ans de carrière baptisé "G.O.A.T (Greatest of all time/le plus grand de tous les temps), un hommage à Mohammed Ali".

A l'image du personnage, ce livre de 34 kilos de 50 cm sur 50 cm, qui constitue à ce jour "le plus gros livre du monde", selon l'éditeur, réunit quelque 3.000 photos du boxeur légendaire, des articles, des travaux artistiques et des essais, le tout sur 800 pages.

Cet ouvrage "poids lourd", tiré à 10.000 exemplaires par l'éditeur allemand Taschen, sort dans une version collector "The Champions edition" publiée en anglais, contenant quatre photos d'Howard Bingham et une sculpture de Jeff Koons (1.000 copies à 7.500 euros). Une autre version en anglais et en allemand sera disponible en 9.000 copies à 3.000 euros.

Tous les livres, qui rassemblent des témoignages et des articles rédigés par des proches de l'ancien champion du monde poids-lourd, seront signés par Mohammad Ali et l'artiste plasticien Jeff Koons.

Un tel livre "prend quatre ans pour réunir tous les documents" a précisé sur France-Info Jean-Jacques Baudouin-Gautier, directeur général de Taschen France. "C'est un travail artisanal" avec les couvertures réalisées "par l'imprimerie du Vatican, des gens qui publient des images à dimension hors norme".

LIRE AUX CHAMPS

L'automne invitant à la promenade, nos pas nous mèneront peut-être à Dardagny où, nichée dans un ancien café, la Librairie offre principalement des livres d'occasion. Une pièce est consacrée aux ouvrages suisses et sur la Suisse.

*La Librairie de Dardagny, ch. de la Côte 1
ouvert de vendredi à lundi de 14 h. à 19 h.*

BIBLIOMEDIA

La Fondation Bibliomedia, anciennement Bibliothèque pour tous, devrait obtenir de Berne une enveloppe de 7 millions de francs pour les années 2004 à 2007. La proposition du Conseil fédéral est inférieure d'un million à la manne fédérale de la période précédente.

Télétext

BERNARD CLAVEL

La BCU de Lausanne rend hommage à "Bernard Clavel, un homme en colère", un aspect peu connu du romancier qui fête cette année ses 80 ans et est resté fidèle à ses convictions humanistes et écologiques.

*Espace Arlaud, place de la Riponne 2
jusqu'au 23 novembre 2003*

HORS-TEXTE

est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 20.- l'an (ccp 12-2045-7-3)

ADRESSE DU SITE AGBD SUR LE WEB: <http://www.bbs.ch/AGBD/>

LE COMITE DE REDACTION

est composé de: Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin, Danièle Tosi

ADRESSE

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.
Case postale 3494
CH - 1211 Genève 3

ATTENTION

délaï de remise pour le prochain numéro

20 février 2004

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délaï. Merci d'avance!

SOMMAIRE

<i>Ce qu'ils ont dit.....</i>	<i>2</i>
<i>Editorial</i>	<i>3</i>
<i>Jacqueline Court : témoignage</i>	<i>5</i>
<i>Interviews de C. Beer et P. Mugny... ..</i>	<i>7</i>
<i>Les bibliothèques suisses dans la société de l'information.....</i>	<i>13</i>
<i>Formation à la maîtrise de l'information à l'heure de l'harmonisation européenne... ..</i>	<i>17</i>
<i>1998-2003 : bilan cinq années après l'entrée en vigueur des codes de déontologie de l'AGBD, de la BBS et de l'AAS</i>	<i>25</i>
<i>La bibliothèque Alexandrine</i>	<i>33</i>
<i>World Library Partnership.....</i>	<i>37</i>
<i>Entre deux vagues</i>	<i>40</i>
<i>Allô Biblio Echos</i>	<i>43</i>

